
<u>Membres en exercice:</u> 5	Séance du 12 Mai 2020 L'an 2020 le 12 mai, l'assemblée régulièrement convoqué le jeudi 07 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian TREMOLIERES
<u>Présents :</u> 5	<u>Sont présents:</u> Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Brigitte BEZAMAT, Dominique VILLANO
<u>Votants:</u> 5	<u>Représentés:</u> Chantal SALVAN par Christian TREMOLIERES, Guy POUDEROUS par Christian TREMOLIERES, Henri HOT par Franck VIEILLEDENT
	<u>Excuses:</u> Jérôme TAILLEFER
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Frédéric BALAR

Approbation du PV de la séance du 27 février 2020

Approuvé par les membres du conseil municipal

Objet: Vote du budget primitif - castelnau pegayrols - DE 2020 018

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Castelnau-Pégayrols,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Castelnau-Pégayrols pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 554 594.92 Euros

En dépenses à la somme de : 1 554 594.92 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	188 405.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	154 600.00
014	Atténuations de produits	23 000.00
65	Autres charges de gestion courante	75 449.12
66	Charges financières	4 259.23
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	23 981.02
023	Virement à la section d'investissement	378 637.25
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 862.47
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		858 194.09

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	41 997.70
73	Impôts et taxes	245 167.00
74	Dotations et participations	137 393.00
75	Autres produits de gestion courante	6 000.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	330.18
002	Résultat de fonctionnement reporté	427 305.94
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		858 194.09

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	13 667.80
204	Subventions d'équipement versées	28 338.48
21	Immobilisations corporelles	361 422.00
23	Immobilisations en cours	26 000.00
13	Subventions d'investissement	100 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 157.66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	330.18
041	Opérations patrimoniales	50 076.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	100 408.71
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		696 400.83

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	201 984.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 677.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	51 293.11

165	Dépôts et cautionnements reçus	871.00
021	Virement de la section de fonctionnement	378 637.25
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 862.47
041	Opérations patrimoniales	50 076.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		696 400.83

ADOpte A LA MAJORITE

Objet: Vote du budget primitif - lot castelnau - DE 2020 019

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Castelnau-Pégayrols,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Castelnau-Pégayrols pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 169 938.47 Euros

En dépenses à la somme de : 169 938.47 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.11

71355		84 969.18
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		84 969.29

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
7015		84 969.29
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		84 969.29

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	84 969.18
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		84 969.18

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 969.18
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		84 969.18

ADOpte A LA MAJORITE

Objet: Vote du budget primitif - lot estalane - DE 2020 020

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Castelnau-Pégayrols,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Castelnau-Pégayrols pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 303 480.00 Euros
En dépenses à la somme de : 299 100.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	103 000.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		196 100.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	93 000.00
75	Autres produits de gestion courante	100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		196 100.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		103 000.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 380.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		107 380.00

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Objet: Vote du budget primitif - tra castelnau - DE 2020 021

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Castelnau-Pégayrols,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Castelnau-Pégayrols pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **46 433.83 Euros**

En dépenses à la somme de : **25 944.16 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
61551	Entretien matériel roulant	1 000.00
6161	Multirisques	1 357.58
6287	Remboursement de frais	18 687.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	173.46
6811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	4 042.39
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		25 260.43

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	884.66
7061	Transport de voyageurs	2 500.00
7472	Subv. exploitat° régions	18 875.77
7474	Subv. exploitat° communes	3 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		25 260.43

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	683.73
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		683.73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 042.39
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	17 131.01
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		21 173.40

ADOpte A LA MAJORITE

Objet: Vote des 2 taxes directes locales 2020 - DE 2020_022

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état FDL 1259, établi par l'Etat concernant la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Après avoir délibéré sur la base de ce document, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la fiscalité directe locale, et fixe à l'unanimité des membres présents les taux comme suit :

TAXES	TAUX	PRODUIT
TAXE FONCIERE BATI	9,45 %	39 331€
TAXE FONCIERE NON BATI	45,97 %	24 962€

Objet: Avis de la commune sur le dossier de PLUI arrêté le 12 mars 2020 - DE 2020_024

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn à engager la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Par délibération du 21 juillet 2016, la Communauté de Communes a prescrit son élaboration et le 23 novembre 2018, s'est tenu, au sein de l'EPCI le débat du projet d'aménagement et de développement durable.

Enfin, en séance du 12 mars 2020, le Conseil de Communauté a arrêté le projet de PLUI, délibération qui annule et remplace la délibération et le projet arrêté le 23 juillet 2019 et conformément au Code de l'Urbanisme elle doit soumettre pour avis le dossier aux personnes publiques associées et aux communes membres. Les communes ont un délai de 3 mois pour émettre un avis. Au-delà, l'avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de PLUI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de donner un avis favorable au projet de PLUI arrêté le 12 mars 2020 par la Communauté de Communes de la Muse et Rases du Tarn

Objet: Neutralisation amortissement SDIS 12 pour CIS Salles-Curan - DE 2020_025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la participation financière, versée au SDIS pour la rénovation du Centre d'Incendie et de Secours de Salles-Curan d'un montant de 28 338,48€, laquelle doit être amortie sur une durée de 15 ans avec un montant de 1 889,24€.

Monsieur le Maire propose la neutralisation de cet amortissement.

Après avoir ouï l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de procéder à la neutralisation de cet amortissement

Objet: Avenant Convention transmission des actes - DE 2020_026

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat du département de l'Aveyron signée entre la Préfecture de l'Aveyron et la Commune de Castelnau-Pégayrols,

L'article 3.2.4 de la convention susvisée est modifié (voir annexe).

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Objet: Création d'un chemin à Castelmus - DE 2020_027

ANNULE ET REMPLACE DE_2020_015

Monsieur le Maire rappelle toutes les étapes qui ont conduit la Commune à engager la création d'un chemin entre la station d'épuration et la Rue de la Fontaine Basse à Castelmus. Ce chemin devant servir à donner un accès réglementaire à la zone constructible située à l'Ouest du hameau.

Pour cela, des démarches ont été entreprises auprès des propriétaires riverains :

- la famille VAISSIERE Thierry cède à la commune de Castelnaud-Pégayrols la parcelle G n°477 d'une contenance de 93ca issue de la parcelle G n°240 moyennant un prix qui se compense avec la cession ci-après consentie par la commune de Castelnaud-Pégayrols.

En contre partie, la commune de Castelnaud-Pégayrols cède la parcelle G n°484 d'une contenance de 1a79ca issue du domaine public moyennant un prix qui se compense avec le cession ci-dessus consentie par la famille VAISSIERE Thierry.

- La famille GAVALDA Marie-Odile cède à titre gratuit à la commune de Castelnaud-Pégayrols, la parcelle G n°480 d'une contenance de 53ca issue de la parcelle G n°248 ; et la parcelle G n°483 d'une contenance de 1a33ca issue de la parcelle G n°252.

Le Géomètre GRAVELLIER-FOURCADIER - 12100 Millau, est chargé de produire l'esquisse de ces acquisitions et le bornage entre les parcelles G n°240 de la famille VAISSIERE Thierry et la parcelle G n°461 de la famille GREGOIRE Jean.

Monsieur le Maire propose de confier l'acquisition et l'échange des parcelles à Maître CUNIENQ Jacques - 12410 Salles-Curan.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, charge le Maire :

- d'engager les dépenses relatives aux prestations du Géomètre GRAVELLIER-FOURCADIER
- de faire régulariser ces opérations par actes notariés à recevoir par Maître CUNIENQ Jacques, notaire à Salles-Curan
- de payer les frais d'actes notariés

Questions diverses:

- traçage des gestes barrières à effectuer à l'école pour la reprise
- terrain de jeux panneaux interdiction à faire en A3
- Monsieur Nicolas SOULIE demande s'il est possible d'avoir des boîtes aux lettres plus grandes pour Castelmus. Monsieur le Maire doit relancer LaPoste.
Il demande aussi s'il est possible d'entretenir les chemins communaux si la Mairie met à disposition de l'essence ou de l'huile aux habitants de Castelmus. A réfléchir.
- Jérémie Gayraud informe qu'un arbre est tombé sur le chemin vers les Issarts.